SOCIETE IVOIRIENNE DE COCO RAPE

SICOR
NOTRE COCO S'EXPORTE !

RAPPORT ANNUEL 2024



RAPPORT ANNUEL DE GESTION — EXERCICE 2024

Société Anonyme au capital de 1 500 000 000 FCFA

Siège social : Jacqueville Quartier SICOR — BP 202 Jacqueville
RCCM : CI-DAB-2016-B-148
Tél : 27-20-21-05-14 — Email : sicor@aviso.ci

RÉPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

Actionnaire	Part (%)
SAYEGH Hussein	47,40 %
SAYEGH Jamal	40,04 %
Privés divers	12,56 %

CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DIRECTION GÉNÉRALE

Membre	Qualité
M. SAYEGH HUSSEIN	Administrateur, PDG
M. N'DIA COFFI GEORGES	Administrateur
M. BAZZI BACHAR	Administrateur
M. DOUA BI KALOU	Administrateur
M. SAYEGH ALI	Administrateur

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Commissaires
HOBSON SA (Epsilon International Consulting Côte d'Ivoire - E.I.C.I)
AUREX CONSEIL

ORDRE DU JOUR

Assemblée Générale — Exercice clos le 31 décembre 2024

1. Ratification de la cooptation de M. Antoine KOUADIO en qualité d'Administrateur
2. Ratification de la nomination de M. Antoine KOUADIO en qualité de Directeur Général Adjoint
3. Lecture du rapport du Conseil d'Administration
4. Lecture des rapports des Commissaires aux comptes
5. Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024
6. Quitus aux Administrateurs
7. Décharge aux Commissaires aux comptes
8. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024
9. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Sur la marche de la Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2024

Mesdames et Messieurs, Chers Actionnaires,

L'exercice 2024 s'est inscrit dans un contexte de transition importante pour la SICOR. Si la Côte d'Ivoire a poursuivi sa trajectoire de croissance économique — avec un taux national estimé à 6 % par le Gouvernement — notre Société a dû faire face à des contraintes foncières et opérationnelles significatives qui ont pesé sur sa performance.

Ces contraintes, de nature externe et en grande partie indépendantes de la volonté de la Direction, ont affecté notre capacité de production sur plusieurs sites clés. Le Conseil d'Administration, conscient de l'impact de cette situation sur les résultats de l'exercice, a pris des mesures concrètes pour préserver les intérêts de la Société et de ses Actionnaires, et pour préparer le retour à une trajectoire bénéficiaire.

I. Ratification d'un nouvel Administrateur

Afin de renforcer la gouvernance et la capacité opérationnelle du Conseil d'Administration face aux défis actuels, un nouvel Administrateur a été coopté en la personne de M. Antoine KOUADIO, ancien Directeur Général, dont l'expérience est un atout précieux pour la Société, qui fera l'objet d'une résolution à adopter.

II. Ratification de la nomination d'un Directeur Général Adjoint

Depuis le 3 septembre 2024, le poste de Directeur Général est demeuré vacant à la suite d'une décision de réorganisation. Dans ce contexte, et dans le cadre de la transition vers le mode PDG/DGA, M. Antoine KOUADIO a été proposé au poste de Directeur Général Adjoint le 19 Novembre 2025, poste qu'il a accepté. Cette nomination vise à assurer la continuité du management opérationnel et à renforcer l'encadrement de la Direction, qui fera l'objet d'une résolution à adopter.

RAPPORT DE GESTION — EXERCICE 2024

L'exercice 2024 a été marqué par des contraintes opérationnelles et foncières majeures, indépendantes de la Direction de la Société, qui ont affecté les volumes de production et, par conséquent, le chiffre d'affaires. Ces difficultés sont identifiées, analysées et font l'objet d'un plan d'action que nous vous exposons ci-après.

CONTEXTE OPÉRATIONNEL 2024

La Société fait face depuis plusieurs années à une réduction progressive de son espace exploitable. L'exercice 2024 a notamment été affecté par :

- L'intégration progressive du site de Boulay (765 ha) dans le périmètre d'extension du Port Autonome d'Abidjan et du plan de développement du Grand Abidjan à l'horizon 2030 ayant favorisé son occupation par les populations riveraines qui ont interdit son accès à la Sicor ;
- Le site d'Avagou-Taboth (331 ha) a été occupé par la société GEO TOPO en abattant les cocotiers avec la complicité des villages concernés en vue de lotissement. Cette situation fait l'objet d'une affaire pendante devant les tribunaux ;
- La pression persistante exercée par certaines communautés riveraines sur le site de Gliké-Tabou, seul site pleinement opérationnel à ce jour (Abatage des cocotiers pour extension de village ou création de nouvelles plantations hévéa ou palmier ; le pillage et le vol systématique des noix ; l'agression permanente des travailleurs de la Sicor).

Ces événements, défavorables à une exploitation déficiente, ont conduit la Direction à concentrer ses efforts sur le site de Gliké-Tabou et à renforcer la sécurisation de ses actifs fonciers restants.

I — COMMENTAIRES DES ÉTATS FINANCIERS

1. Production de l'exercice

La production de l'exercice 2024 reflète les contraintes foncières décrites ci-dessus. Le tableau ci-dessous présente l'évolution des volumes produits par rapport à l'exercice précédent :

Produit	2024	2023	Écart	Variation
Huile de coprah (tonnes)	641	1 072	-431	**-40 %**
Noix de coco (unités)	11 667 000	15 055 000	-3 388 000	**-22 %**
Tourteaux (tonnes)	353	148	+205	**+138 %**

La baisse de production d'huile de coprah (-40 %) et de noix de coco (-22 %) est directement liée à la réduction de la superficie exploitée. En contrepartie, la production de tourteaux a progressé de +138 %, témoignant d'une meilleure valorisation des sous-produits disponibles. La Direction a par ailleurs tiré parti du stock de noix constitué en fin d'exercice 2023 pour soutenir le chiffre d'affaires 2024.

2. Produits de l'exercice

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2024 s'établit à 546 774 960 FCFA, porté en grande partie par les ventes de noix de coco qui représentent 78 % du total.

Ventes	Quantités	Unités	Prix moyen (FCFA)	Montant (FCFA)
Noix de coco	4 163 033	Noix	103	428 793 460
Huile de coprah	24	Tonnes	522 240	12 571 500
Tourteaux	643,3	Tonnes	150 000	96 495 000
Produits divers	—	—	—	8 915 000
TOTAL VENTES				**546 774 960**

Évolution du chiffre d'affaires	2024 (FCFA)	2023 (FCFA)	Écart (FCFA)	Variation
Ventes noix de coco	428 793 460	326 000 400	+102 793 060	**+31 %**
Ventes huile de coprah	12 571 500	4 560 000	+8 011 500	**+175 %**
Ventes tourteaux	96 495 000	20 490 000	+76 005 000	**+370 %**
Produits accessoires	8 915 000	350 041 200	-341 126 200	**-97 %**
TOTAL CA	**546 774 960**	**701 091 562**	**-154 316 602**	**-22 %**

Récapitulatif des produits	2024 (FCFA)	2023 (FCFA)	Écart (FCFA)	Variation
Chiffre d'affaires	546 774 960	701 091 581	-154 316 621	**-22 %**
Production stockée	+27 455 000	-35 841 000	+63 296 000	—
Reprises de provisions	15 864 900	7 234 937	+8 629 963	**+119 %**
TOTAL PRODUITS	**590 094 860**	**672 485 518**	—	—

Le stock positif en fin d'exercice (+27,5 M FCFA) constitue un actif mobilisable pour l'exercice 2025, et les reprises sur provisions quasi-doublées témoignent d'une gestion prudentielle.

3. Charges de l'exercice

Les charges totales de l'exercice 2024 s'établissent à 851 015 318 FCFA. Cette évolution s'explique principalement par des éléments non récurrents liés au recrutement de personnel façonnier et à des régularisations comptables.

Poste de charges	2024 (FCFA)	2023 (FCFA)	Écart (FCFA)	Variation
Matières consommables	3 507 680	4 724 936	-1 217 256	**-25 %**
Autres achats	107 109	1 533 793	-1 426 684	**-93 %**
Transports	8 823 600	34 285 800	-25 462 200	**-74 %**
Services extérieurs *	378 931 628	103 415 781	+275 515 847	**+266 %**

Impôts et taxes	79 434 254	96 307 610	-16 873 356	**-17,5 %**
Autres charges	41 784 360	31 852 499	+9 931 861	**+31 %**
Charges de personnel	98 693 422	147 967 337	-49 273 915	**-33 %**
Frais financiers	1 206 861	3 904 273	-2 697 412	**-69 %**
Dotations amortissements	120 349 376	126 292 342	-5 942 966	**-4,7 %**
Dot. provisions financières	10 672 604	0	+10 672 604	Nouv.
TOTAL CHARGES	**851 015 318**	**653 240 435**	**+197 774 883**	**+30,3 %**

** L'augmentation des services extérieurs (+275 M FCFA) est un poste lié au recrutement de façonnier pour faire face au manque de personnel qualifié. La Direction a engagé des actions pour maîtriser ce poste lors de l'exercice 2025. À noter que les charges de personnel ont baissé de -33 % grâce à la réorganisation de la masse salariale.*

4. Investissements de l'exercice

Dans un contexte de préservation de la trésorerie, les investissements ont été maintenus à un niveau limité, ciblé sur le maintien en condition opérationnelle des équipements existants.

Exercice	Montant (FCFA)	Écart	Var.
2023	3 663 021	—	—
2024	3 457 119	-205 902	-5,6 %

Ces investissements, bien que modestes, ont permis de maintenir les équipements de bureau et les logements en état. Le renforcement des capacités productives sera envisagé dès la stabilisation des sites.

5. Endettement de la Société

L'endettement total recule de -5,94 % à 1 025 202 443 FCFA, ce qui traduit un effort continu de réduction du passif, malgré un contexte d'activité difficile.

Poste d'endettement	2024 (FCFA)	2023 (FCFA)	Écart (FCFA)	Variation
Dettes financières	16 896 226	16 896 226	0	0 %
Fournisseurs d'exploitation	174 804 128	193 417 821	-18 613 693	**-9,6 %**
Dettes fiscales et sociales	763 801 291	764 471 088	-669 797	-0,09 %
Autres dettes	45 975 236	60 745 236	-14 770 000	**-24,3 %**
Découverts bancaires	23 725 562	54 442 948	-30 717 386	**-56,4 %**
TOTAL ENDETTEMENT	**1 025 202 443**	**1 089 973 319**	**-64 770 876**	**-5,9 %**

La baisse significative des découverts bancaires (-56,4 %) et des autres dettes (-24,3 %) témoigne de la bonne gestion de la liquidité opérationnelle. Un plan de résorption progressive des dettes fiscales et sociales (763 M FCFA) est en cours d'élaboration avec les autorités compétentes.

6. Résultat de l'exercice

L'exercice 2024 présente un résultat net de -128 639 513 FCFA, contre +19 245 083 FCFA en 2023. Cette perte s'explique principalement par la conjonction de la baisse d'activité (-22 % de CA) et d'une charge non récurrente de 275 M FCFA sur les services extérieurs. Hormis cet élément exceptionnel, la structure de coûts de la Société reste maîtrisable.

2020	2021	2022	2023	2024
+109 826 095	+119 234 795	-39 949 556	+19 245 083	**-128 639 513**

Les exercices 2020 et 2021 ont démontré la capacité bénéficiaire de la Société lorsque les conditions opérationnelles sont favorables. La Direction s'engage à retrouver cette trajectoire dès la sécurisation des sites de production.

7. Affectation du résultat

Conformément aux articles 143, 144 et 889 de l'Acte Uniforme OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, et compte tenu des pertes cumulées antérieures de 689 858 220 FCFA inscrites au bilan, le résultat de l'exercice 2024 sera intégralement affecté au compte « Report à nouveau ».

Aucune distribution de dividende ne peut intervenir tant que ces pertes antérieures n'ont pas été épongées. La Direction demeure pleinement engagée dans la stratégie de redressement financier.

II — ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Depuis la clôture de l'exercice le 31 décembre 2024, la Direction a mis en œuvre un programme de sécurisation renforcée sur les sites encore opérationnels (BOULAY et GLIKÉ). L'arrêt temporaire des activités sur le site de BOULAY a été décidé à titre conservatoire afin de préserver les actifs.

Ces mesures, bien que contraignantes à court terme, visent à protéger le patrimoine de la Société et à préparer les conditions d'une reprise d'activité dans de meilleures conditions de sécurité.

III — PERSPECTIVES 2025 ET ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Fort de l'expérience acquise et des mesures prises, le Conseil d'Administration et la Direction Générale se fixent les axes prioritaires suivants pour l'exercice 2025 :

- Sécurisation et valorisation des actifs fonciers restants : renforcement des dispositifs de surveillance et engagement du dialogue avec les autorités compétentes pour la protection des sites ;
- Maîtrise rigoureuse des charges d'exploitation : notamment sur le poste des services extérieurs, avec l'objectif de revenir à des niveaux comparables à ceux de 2023 ;
- Optimisation de la production sur le site de Gliké-Tabou : investissements ciblés pour améliorer les rendements et moderniser l'outil de transformation ;
- Plan de résorption du passif fiscal et social : négociation d'échéanciers avec les administrations concernées pour réduire le risque de pénalités supplémentaires ;
- Consolidation de la gouvernance : avec l'apport du nouveau Directeur Général Adjoint, renforcer la structure de management et la réactivité opérationnelle.

La Société a démontré par le passé sa capacité à générer des résultats positifs significatifs (+119 M FCFA en 2021, +109 M FCFA en 2020). Ces fondamentaux restent solides. Le retour à la rentabilité est un objectif atteignable dès lors que les contraintes foncières auront été levées et les charges exceptionnelles résorbées.

Le Conseil d'Administration remercie les Actionnaires pour leur soutien et leur confiance, et s'engage à tout mettre en œuvre pour défendre leurs intérêts et créer les conditions d'une distribution de dividendes dans les meilleurs délais.

Le conseil d'Administration.

LES RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Hobson SA
Cabinet d'Expert-comptable & d'Audit

AUREX CONSEIL

Société Ivoirienne de Coco Râpé

04 BP 973 ABIDJAN 04

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

CE DOCUMENT COMPREND 8 PAGES

II Plateaux, Rue J 47 ; BPM 828 Cedex 03 Abidjan - Riviera
Tel. : 27-22-42-88-20 / 27-22-42-88-21 / 27-22-42-88-23 – Fax : 22-42-88-24
E.mail : eici@aviso.ci RCCM n° CI - ABJ – 06 MO - 4260 CC n° 06 910 62 C

Abidjan, Treichville, Lot 355, Avenue 14, Rue 16 barrée - 20 BP 1539 Abidjan 20 - Tél. : 22-44-19-70
E.mail : aurex.co@gmail.com /aurexconseil@gmail.com -----
RCCM N° CI - ABJ – 2018 –B-02172 CC N° 1803933 Q

Société Ivoirienne de Coco Râpé (SICOR SA)
Siège social : Abidjan, 3ème étage immeuble ARC EN CIEL, Angle Bd Lagunaire Av. Chardy
04 B 973 ABIDJAN 04

RAPPORT DES COMMISSAIRES SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale ordinaire, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2024 sur :

- l'audit des états financiers annuels de la **SOCIETE IVOIRIENNE DE COCO RAPE** (SICOR), tels qu'ils sont joints au présent rapport et présentant les caractéristiques suivantes (en FCFA) :

Total bilan		**4 000 527 655**
Capitaux propres		**2 975 325 212**
Résultat net		**-128 639 513**
Chiffre d'affaires		**546 774 960**

- les vérifications spécifiques prévues par la loi et les autres informations.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Audit des états financiers annuels

1.1. Opinion avec réserves

Nous avons effectué l'audit des états financiers annuels de la société SICOR, comprenant le bilan au 31 décembre 2024, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie, ainsi que les notes aux états financiers.
A notre avis, à l'exception des incidences des points décrits dans la section « Fondement de l'opinion avec réserves » de notre rapport, les états financiers annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice conformément aux règles et méthodes comptables éditées par l'Acte uniforme de l'OHADA portant organisation et harmonisation des comptabilités des entreprises.

1.2. Fondement de l'opinion avec réserves

— Ajustement non justifié des stocks

Les stocks audités s'élèvent à 185 894 250 FCFA. Cependant, les stocks inscrits dans les états financiers de synthèse ont augmenté de 131 695 250 FCFA. Cette augmentation non justifiée n'a pas fait l'objet d'explication. Nous rappelons que le Conseil d'Administration avait arrêté les comptes de l'exercice 2024 avec un total bilan de 3 885 820 044 FCFA, des capitaux propres de 2 843 629 962 FCFA et un résultat net déficitaire de 260 334 763 FCFA.

— Non évaluation et comptabilisation de la provision pour retraite

Le SYSCOHADA révisé a rendu obligatoire la comptabilisation des indemnités de fin de carrière depuis le 1er janvier de 2018. Par conséquent, la société aurait dû inscrire dans ses comptes la dotation à la provision pour retraite au titre de l'exercice 2024.
Pour les sociétés faisant appel à l'épargne publique, la provision de retraite doit se faire suivant la méthode actuarielle.

— Absence de contrôle sur le processus de confirmation directe

Dans le cadre des diligences à mener et sur la base des procédures à mettre en œuvre édictées par la norme internationale d'audit ISA 505, nous avons procédé à l'échantillonnage des tiers à circulariser. Les modèles de lettre de confirmation ainsi que les tiers à circulariser ont été transmis au responsable du service comptabilité de la société. À ce jour, aucune preuve d'envoi n'a été fournie. Les tiers concernés sont détaillés ci-dessous.

En francs CFA

AFRICA FOOD	Client	87 755 720
CANAFIN SAL OFFSHORE	Client	1 486 154 741
FACI	Client	31 313 600
SIPAL	Client	511 659 035

SOCORAPCI	Client	28 386 800
CANAFIN	Fournisseur	30 384 861
CONFEDERAT. GENERALE DES ENTREPRIS	Fournisseur	35 000 000
DEPOSITAIRE CENTRAL / BQUE DE REGL	Fournisseur	30 213 825
SCI IYAD	Fournisseur	36 500 000

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA). Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.
Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des états financiers annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Nous sommes indépendants de la société conformément au Code d'éthique et de déontologie des experts-comptables de Côte d'Ivoire et les règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes et nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles.

Responsabilités du Conseil d'Administration relatives aux états financiers annuels

Les états financiers annuels ont été établis et arrêtés par le Conseil d'Administration.
Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation sincère des états financiers annuelsconformément aux règles et méthodes comptables éditées par l'Acte uniforme de l'OHADA portant organisation et harmonisation des comptabilités des entreprises. Ainsi que du contrôle interne qu'elle estime nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.
Lors de la préparation des états financiers annuels, il incombe au Conseil d'Administration d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la base de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à elle.
Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière de la société.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des états financiers annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.
Nos responsabilités pour l'audit des états financiers annuels sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe 1du présent rapport du commissaire aux comptes.

II. Vérifications spécifiques prévues par la loi et autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion et notre rapport du commissaire aux comptes sur ces états financiers annuels.

Notre opinion sur les états financiers annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, notre responsabilité est, d'une part, de faire les vérifications spécifiques prévues par la loi, et ce faisant, à vérifier la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration, et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels et à vérifier, dans tous leurs aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. D'autre part, notre responsabilité consiste également à lire les autres informations et, par conséquent, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise lors de l'audit, ou encore si les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués lors de nos vérifications spécifiques ou sur les autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative, nous sommes tenus de signaler ce fait.

En application de la loi, nous signalons les faits suivants :

– Non-établissement des comptes selon les normes IFRS

Depuis le 1er janvier 2019, les normes internationales d'informations financières (normes IFRS) sont entrées en vigueur, pour les entités dont les titres sont inscrits à une bourse de valeurs et celles qui sollicitent un financement dans le cadre d'un appel public à l'épargne. Les états financiers annuels produits selon les normes IFRS seront destinés exclusivement au marché financier.

Selon les modalités de la première année d'application, les entités assujetties doivent établir des comptes pro-forma au titre de l'exercice 2021, afin de garantir la comparabilité des données produites avec les états financiers au 31 décembre 2021 établis selon les normes IFRS.
Les travaux de préparation desdits comptes ainsi que ceux relatifs aux états financiers 2021, 2022, 2023 et 2024 n'ont pas été entamés. Par ailleurs, les comptes et les états financiers produits selon les normes IFRS devront faire l'objet d'un arrêté par le Conseil d'Administration et d'une approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires.

– Non-publication des comptes semestriels

Le statut de société cotée en bourse de la SICOR la soumet à l'observation de certaines obligations dont la publication dans les quatre mois qui suivent la fin du premier semestre de l'exercice, dans un journal habilité à recevoir les annonces légales, d'un tableau d'activités et de résultat ainsi que d'un rapport d'activité semestriel accompagné d'une attestation du commissaire aux comptes sur la sincérité des informations données (**article 849 et suivants**).

A l'instar des exercices antérieurs, nous relevons la non-observation de cette obligation.

Fait à Abidjan, le 10 février 2026

Les Commissaires aux Comptes

HOBSON SA
Aka HOBA
Expert-comptable diplômé

AUREX CONSEIL
GAYSSANT GBEI André
Expert-comptable diplômé

Hobson SA
Cabinet d'Expert-comptable & d'Audit

AUREX CONSEIL

Société Ivoirienne de Coco Râpé

04 BP 973 ABIDJAN 04

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Article 440 de l'Acte Uniforme révisé relatif au droit des sociétés et du GIE

CE DOCUMENT COMPREND 2 PAGES

II Plateaux, Rue J 47 ; BPM 828 Cedex 03 Abidjan - Riviera
Tel. : 27-22-42-88-20 / 27-22-42-88-21 / 27-22-42-88-23 – Fax : 22-42-88-24
E.mail : eici@aviso.ci RCCM n° CI - ABJ – 06 MO - 4260 CC n° 06 910 62 C

Abidjan, Treichville, Lot 355, Avenue 14, Rue 16 barrée - 20 BP 1539 Abidjan 20 - Tél. : 22-44-19-70
E.mail : aurex.co@gmail.com /aurexconseil@gmail.com -----
RCCM N° CI - ABJ – 2018 –B-02172 CC N° 1803933 Q

Société Ivoirienne de Coco Râpé
(SICOR SA)
Siège social : Abidjan, 3ème étage immeuble ARC EN CIEL, Angle Bd Lagunaire Av. Chardy – 04 B 973 ABIDJAN 04

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, et en application de l'article 440 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées visées à l'article 438 de l'Acte Uniforme de l'OHADA au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Il s'agit notamment :

- de toute convention conclue entre la société et l'un de ses Administrateurs, Directeurs Généraux ou Directeurs Généraux Adjoints ;
- de toute convention entre la société et l'un de ses Actionnaires détenant une participation supérieure ou égale à 10% de son capital social ;
- de toute convention conclue indirectement ou par personne interposée entre la société et l'un de ses Administrateurs, Directeurs Généraux, Directeurs Généraux Adjoints ou un Actionnaire détenant une participation supérieure ou égale à 10% de son capital social.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article 440 de l'Acte Uniforme OHADA relatif aux droits des sociétés commerciales et du GIE, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'alinéa 6 de l'article 440 relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard des normes professionnelles admises par le règlement N° 01/2017CM/OHADA portant harmonisation des pratiques professionnelles de la comptabilité et de l'audit relatives à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues et à veiller, conformément à l'article 441 à l'observations des dispositions des articles 438 à 448 de l'Acte Uniforme de l'OHADA.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article 440 de l'Acte Uniforme OHADA relatif au droit des sociétés et du GIE.

CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLÉE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à Abidjan, le 10 février 2026

Les Commissaires aux Comptes

HOBSON SA
Aka HOBA
Expert-comptable diplômé

AUREX CONSEIL
GAYSSANT GBEI André
Expert-comptable diplômé

AUREX CONSEIL
20 BP 1539 ABIDJAN 20
Tél: 27 21 35 43 19
Tél: 27 22 44 19 70

ETATS FINANCIERS

BILAN SYSTEME NORMAL
PAGE 1/1

Dénomination sociale de l'entité : SOCIETE IVOIRIENNE DE COCO RÂPE
Adresse : 04 BP 973 ABIDJAN 04
N° de compte contribuable (NCC) : 8001746 J
N° de télédéclarant (NTD): 4 971 394 715 936

Exercice clos le : 31/12/2024

Sigle usuel : SICOR
Durée (en mois) : 12

BILAN

REF	ACTIF	NOTE	EXERCICE au 31/12/ N			EXERCICE AU 31/12/N-1
			BRUT	AMORT et DEPREC.	NET	NET
AD	**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**	3	**1 200 000**	**1 200 000**	**-**	**-**
AE	Frais de développement et de prospection		-	-	-	0
AF	Brevets, licences, logiciels et droits similaires		1 200 000	1 200 000	-	0
AG	Fonds commercial et droit au bail		-	-	-	0
AH	Autres immobilisations incorporelles		-	-	-	0
AI	**IMMOBILISATIONS CORPORELLES**	3	**7 057 146 393**	**5 724 066 870**	**1 333 079 523**	**1 430 112 337**
AJ	*Terrains (1)* *dont Placement Net :*		25 899 625	-	25 899 625	25 899 625
AK	*Bâtiments(1)* *dont Placement Net :*		1 402 833 615	1 206 155 000	196 678 615	184 736 152
AL	Aménagements, agencements et installations		159 616 318	153 421 244	6 195 074	7 140 993
AM	Matériel, mobilier et actifs biologiques		5 425 002 305	4 320 983 115	1 104 019 190	1 210 668 686
AN	Matériel de transport		43 794 530	43 507 511	287 019	1 666 881
AP	**AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR IMMOBILISATIONS**	3	-	-	-	0
AQ	**IMMOBILISATIONS FINANCIERES**	4	**129 578 064**	**27 875 557**	**101 702 507**	**99 945 347**
AR	Titres de participation		-	-	-	0
AS	Autres immobilisations financières		129 578 064	27 875 557	101 702 507	99 945 347
AZ	**TOTAL ACTIF IMMOBILISE**		**7 187 924 457**	**5 753 142 427**	**1 434 782 030**	**1 530 057 684**
BA	**ACTIF CIRCULANT HAO**	5	-	-	-	0
BB	**STOCKS ET ENCOURS**	6	**317 589 500**	-	**317 589 500**	**147 426 000**
BG	**CREANCES ET EMPLOIS ASSIMILES**		**2 196 132 074**	-	**2 196 132 074**	**2 514 041 492**
BH	Fournisseurs avances versées	1/	-	-	-	0
BI	Clients	7	2 156 455 856	-	2 156 455 856	2 470 550 346
BJ	Autres créances	8	39 676 218	-	39 676 218	43 491 146
BK	**TOTAL ACTIF CIRCULANT**		**2 513 721 574**	-	**2 513 721 574**	**2 661 467 492**
BQ	Titres de placement	9	-	-		
BR	Valeurs à encaisser	10	-	-	-	
BS	Banques, chèques postaux, caisse et assimilés	11	52 024 051	-	52 024 051	2 412 868
BT	**TOTAL TRESORERIE-ACTIF**		**52 024 051**	-	**52 024 051**	**2 412 868**
BU	Ecart de conversion-Actif	12	-		-	-
BZ	**TOTAL GENERAL**		**9 753 670 082**	**5 753 142 427**	**4 000 527 655**	**4 193 938 044**

REF	PASSIF	NOTE	EXERCICE AU 31/12/N	EXERCICE AU 31/12/N-1
			NET	NET
CA	Capital	13	1 500 000 000	1 500 000 000
CB	Apporteurs capital non appelé (-)	13	-	-
CD	Primes liées au capital social	14	-	-
CE	Ecarts de réévaluation	3e	1 992 424 059	1 992 424 059
CF	Réserves indisponibles	14	282 153 803	282 153 803
CG	Réserves libres	14	-	
CH	Report à nouveau (+ ou -)	14	- 670 613 137	- 689 858 220
CJ	Résultat net de l'exercice (bénéfice + ou perte -)		- 128 639 513	19 245 083
CL	Subventions d'investissement	15	-	-
CM	Provisions réglementées	15	-	-
CP	**TOTAL CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILEES**		**2 975 325 212**	**3 103 964 725**
DA	Emprunts et dettes financières diverses	16	-	-
DB	Dettes de location-acquisition	16	-	-
DC	Provisions pour risques et charges	16	16 896 226	16 896 226
DD	**TOTAL DETTES FINANCIERES ET RESSOURCES ASSIMILEES**		**16 896 226**	**16 896 226**
DF	**TOTAL RESSOURCES STABLES**		**2 992 221 438**	**3 120 860 951**
DH	Dettes circulantes HAO	5	-	-
DI	Clients, avances reçues	7	-	-
DJ	Fournisseurs d'exploitation	17	174 804 128	193 417 821
DK	Dettes fiscales et sociales	18	763 801 201	764 171 088
DM	Autres dettes	19	45 975 236	60 745 236
DN	Provisions pour risques et charges à court terme	19	-	-
DP	**TOTAL PASSIF CIRCULANT**		**984 580 655**	**1 018 634 145**
DQ	Banques, crédits d'escompte	20	-	-
DR	Banques, établissements financiers et crédits de trésorerie	20	23 725 562	54 442 948
DT	**TOTAL TRESORERIE-PASSIF**		**23 725 562**	**54 442 948**
DV	Ecart de conversion-Passif	12	-	-
DZ	**TOTAL GENERAL**		**4 000 527 655**	**4 193 938 044**

BILAN SYSTEME NORMAL
PAGE 1/2

Dénomination sociale de l'entité : SOCIETE IVOIRIENNE DE COCO RÂPE
Adresse : 04 BP 973 ABIDJAN 04 — Sigle usuel : SICOR
N° de compte contribuable (NCC) : 8001746 J — Exercice clos le : 31/12/2024 — Durée (en mois) : 12
N° de télédéclarant (NTD): 4 971 394 715 936

BILAN

REF	ACTIF	NOTE	EXERCICE au 31/12/ N			EXERCICE AU 31/12/N-1
			BRUT	AMORT et DEPREC.	NET	NET
AD	**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**	3	**1 200 000**	**1 200 000**	**-**	**-**
AE	Frais de développement et de prospection	-	-	-	-	0
AF	Brevets, licences, logiciels, et droits similaires	-	1 200 000	1 200 000	-	0
AG	Fonds commercial et droit au bail	-	-	-	-	0
AH	Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-	0
AI	**IMMOBILISATIONS CORPORELLES**	3	**7 057 146 393**	**5 724 066 870**	**1 333 079 523**	**1 430 112 337**
AJ	*Terrains (1)* *dont Placement Net:* - -		25 899 625	-	25 899 625	25 899 625
AK	*Bâtiments (1)* *dont Placement Net:* - -		1 402 833 615	1 206 155 000	196 678 615	184 736 152
AL	Aménagements, agencements et installations	-	159 616 318	153 421 244	6 195 074	7 140 993
AM	Matériel, mobilier et actifs biologiques	-	5 425 002 305	4 320 983 115	1 104 019 190	1 210 668 686
AN	Matériel de transport	-	43 794 530	43 507 511	287 019	1 666 881
AP	**AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR IMMOBILISATIONS**		-	-	-	0
AQ	**IMMOBILISATIONS FINANCIERES**	4	**129 578 064**	**27 875 557**	**101 702 507**	**99 945 347**
AR	Titres de participation	-	-	-	-	0
AS	Autres immobilisations financières	-	129 578 064	27 875 557	101 702 507	99 945 347
AZ	**TOTAL ACTIF IMMOBILISE**		**7 187 924 457**	**5 753 142 427**	**1 434 782 030**	**1 530 057 684**
BA	**ACTIF CIRCULANT HAO**	5	-	-	-	**0**
BB	**STOCKS ET ENCOURS**	6	**317 589 500**	-	**317 589 500**	**147 426 000**
BG	**CREANCES ET EMPLOIS ASSIMILES**	-	**2 196 132 074**	-	**2 196 132 074**	**2 514 041 492**
BH	Fournisseurs avances versées	17	-	-	-	0
BI	Clients	7	2 156 455 856	-	**2 156 455 856**	2 470 550 346
BJ	Autres créances	8	39 676 218	-	**39 676 218**	43 491 146
BK	**TOTAL ACTIF CIRCULANT**	-	**2 513 721 574**	-	**2 513 721 574**	**2 661 467 492**
BQ	Titres de placement	9	-	-	-	
BR	Valeurs à encaisser	10	-	-	-	
BS	Banques, chèques postaux, caisse et assimilés	11	52 024 051	-	52 024 051	2 412 868
BT	**TOTAL TRESORERIE-ACTIF**	-	**52 024 051**	-	**52 024 051**	**2 412 868**
BU	Ecart de conversion-Actif	12	-	-	-	-
BZ	**TOTAL GENERAL**	-	**9 753 670 082**	**5 753 142 427**	**4 000 527 655**	**4 193 938 044**

BILAN SYSTEME NORMAL
PAGE 2/2

Dénomination sociale de l'entite : SOCIETE IVOIRIENNE DE COCO RÂPE

Adresse : 04 BP 973 ABIDJAN 04 — Sigle usuel : SICOR

N° de compte contribuable (NCC) : 8001746 J — Exercice clos le : 31/12/2024 — Durée (en mois) : 12

N° de télédéclarant (NTD): 4 971 394 715 936

BILAN

REF	PASSIF	NOTE	EXERCICE AU 31/12/N NET	EXERCICE AU 31/12/N-1 NET
CA	Capital	13	1 500 000 000	1 500 000 000
CB	Apporteurs capital non appelé (-)	13	-	-
CD	Primes liées au capital social	14	-	-
CE	Ecarts de réévaluation	3e	1 992 424 059	1 992 424 059
CF	Réserves indisponibles	14	282 153 803	282 153 803
CG	Réserves libres	14	-	-
CH	Report à nouveau (+ ou -)	14	- 670 613 137	- 689 858 220
CJ	Résultat net de l'exercice (bénéfice + ou perte -)	-	- 128 639 513	19 245 083
CL	Subventions d'investissement	15	-	-
CM	Provisions réglementées	15	-	-
CP	**TOTAL CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILEES**	-	**2 975 325 212**	**3 103 964 725**
DA	Emprunts et dettes financières diverses	16	-	-
DB	Dettes de location-acquisition	16	-	-
DC	Provisions pour risques et charges	16	16 896 226	16 896 226
DD	**TOTAL DETTES FINANCIERES ET RESSOURCES ASSIMILEES**	-	**16 896 226**	**16 896 226**
DF	**TOTAL RESSOURCES STABLES**	-	**2 992 221 438**	**3 120 860 951**
DH	Dettes circulantes HAO	5	-	-
DI	Clients, avances reçues	7	-	-
DJ	Fournisseurs d'exploitation	17	174 804 128	193 417 821
DK	Dettes fiscales et sociales	18	763 801 291	764 471 088
DM	Autres dettes	19	45 975 236	60 745 236
DN	Provisions pour risques et charges à court terme	19	-	-
DP	**TOTAL PASSIF CIRCULANT**	-	**984 580 655**	**1 018 634 145**
DQ	Banques, crédits d'escompte	20	-	-
DR	Banques, établissements financiers et crédits de trésorerie	20	23 725 562	54 442 948
DT	**TOTAL TRESORERIE-PASSIF**	-	**23 725 562**	**54 442 948**
DV	Ecart de conversion-Passif	12	-	-
DZ	**TOTAL GENERAL**	-	**4 000 527 655**	**4 193 938 044**

COMPTE DE RESULTAT SYSTEME NORMAL
PAGE 1/1

Dénomination sociale de l'entité : SOCIETE IVOIRIENNE DE COCO RÂPE
Adresse : 04 BP 973 ABIDJAN 04 — Sigle usuel : SICOR
N° de compte contribuable (NCC) : 8001746 J — Exercice clos e : 31/12/2024 — Durée (en mois) : 12
N° de télédéclarant (NTD): 4971394715936

COMPTE DE RESULTAT

REF	LIBELLES		(2)	NOTE	EXERCICE AU 31/12/N NET (1)	EXERCICE AU 31/12/N-1 NET (1)
TA	Ventes de marchandises	A	+	21	-	-
RA	Achats de marchandises		-	22	-	-
RB	Variation de stocks de marchandises		-/+	6	-	-
XA	**MARGE COMMERCIALE (Somme TA à RB)**				-	-
TB	Ventes de produits fabriqués	B	+	21	537 859 960	351 050 400
TC	Travaux, services vendus	C	+	21	-	-
TD	Produits accessoires	D	+	21	8 915 000	350 041 181
XB	**CHIFFRE D'AFFAIRES (A + B + C + D)**				**546 774 960**	**701 091 581**
TE	Production stockée (ou céstockage)		-/+	6	142 708 500	- 35 841 000
TF	Production immobilisée		+	21	-	-
TG	Subventions d'exploitation		+	21	-	-
TH	Autres produits		+	21	-	-
TI	Transferts de charges d'exploitation		+	12	-	-
RC	Achats de matières premières et fournitures liées		-	22	-	-
RD	Variation de stocks de matières premières et fournitures liées		-/+	6	27 455 000	-
RE	Autres achats		-	22	- 111 119 213	- 109 214 793
RF	Variation de stocks d'autres approvisionnements		-/+	6	-	-
RG	Transports		-	23	- 8 823 600	- 34 285 800
RH	Services extérieurs		-	24	- 393 303 998	- 103 415 781
RI	Impôts et taxes		-	25	- 79 434 254	- 96 307 610
RJ	Autres charges		-	26	- 41 784 360	- 31 852 499
XC	**VALEUR AJOUTEE (XB +RA+RB) + (somme TE à RJ)**				**82 473 035**	**290 174 098**
RK	Charges de personnel		-	27	- 98 693 422	- 147 967 337
XD	**EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (XC+RK)**				**- 16 220 387**	**142 206 761**
TJ	Reprises d'amortissements, provisions et dépréciations		+	28	-	-
RL	Dotations aux amortissements, aux provisions et dépréciations		-	3C&28	- 120 349 376	- 126 292 342
XE	**RESULTAT D'EXPLOITATION (XD+TJ+ RL)**				**- 136 569 763**	**15 914 419**
TK	Revenus financiers et assimilés		+	29	-	-
TL	Reprises de provisions et dépréciations financières		+	28	15 864 900	7 234 937
TM	Transferts de charges financières		+	12	-	-
RM	Frais financiers et charges assimilées		-	29	- 1 206 861	- 3 904 273
RN	Dotations aux provisions et aux dépréciations financières		-	3C&28	- 6 727 789	-
XF	**RESULTAT FINANCIER (somme TK à RN)**				**7 930 250**	**3 330 664**
XG	**RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES (XE+XF)**				**- 128 639 513**	**19 245 083**
TN	Produits des cessions d'immobilisations		+	3D		-
TO	Autres Produits HAO		+	30	-	-
RO	Valeurs comptables des cessions d'immobilisations		-	3D	-	-
RP	Autres Charges HAO		-	30	-	-
XH	**RESULTAT HORS ACTIVITES ORDINAIRES (somme TN à RP)**				-	-
RQ	Participation des travailleurs		-	30	-	-
RS	Impôts sur le résultat		-	37	-	-
XI	**RESULTAT NET (XG+XH+RQ+RS)**				**- 128 639 513**	**19 245 083**

(1): Les montants seront précédés de signes (+) ou (-) en fonction de leurs soldes dans la balance générale:
(+/-) : Solde débiteur "(-)", solde créditeur "(+)"

(2): Les signes de cette colonne sont indicateurs du sens structurel des soldes, ils ne jouent pas le rôle de signes opérateurs.

FLUX DE TRESORERIE SYSTEME NORMAL
PAGE 1/1

Dénomination sociale de l'entité : SOCIETE IVOIRIENNE DE COCO RÂPE
Adresse : 04 BP 973 ABIDJAN 04 — Sigle usuel : SICOR
N° de compte contribuable (NCC) : 8001746 J — Exercice clos le : 31/12/2024 — Durée (en mois) : 12
N° de télédéclarant (NTD): 4971394715936

TFT

REF	LIBELLES		NOTE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
ZA	**Trésorerie nette au 1er janvier (Trésorerie actif N-1 - Trésorerie passif N-1)**	A		- 52 030 080,0	5 008 119,0
	Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles				
FA	**Capacité d'Autofinancement Globale (CAFG)**			- 17 427 248,0	138 302 488,0
FB	- Variation d'actif circulant HAO (1)			-	-
FC	- Variation des stocks			- 170 163 500,0	35 841 000,0
FD	- Variation des créances			317 909 418,0	- 186 839 850,0
FE	+ Variation du passif circulant (1)			- 34 053 490,0	- 49 344 615,0
	Variation du BF lié aux activités opérationnelles FB+FC+FD+FE : 113 692 428,0 - 200 343 465,0				
ZB	**Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles (Somme FA à FE)**	B		96 265 180,0	- 62 040 977,0
	Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements				
FF	- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations incorporelles			-	-
FG	- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles			- 23 316 562,0	- 7 187 119,0
FH	- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières			- 3 980 000,0	- 450 000,0
FI	+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles			-	-
FJ	+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières			2 222 840,0	5 404 960,0
ZC	**Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement (somme FF à FJ)**	C		- 25 073 722,0	- 2 232 159,0
	Flux de trésorerie provenant du financement par les capitaux propres				
FK	+ Augmentations de capital par apports nouveaux			-	-
FL	+ Subventions d'investissement reçues			-	-
FM	- Prélèvements sur le capital			-	-
FN	- Dividendes versés			-	-
ZD	**Flux de trésorerie provenant des capitaux propres (somme FK à FN)**	D		-	-
	Trésorerie provenant du financement par les capitaux étrangers				
FO	+ Emprunts (2)			-	-
FP	+ Autres dettes financières diverses (3)			9 137 111	7 234 937
FQ	- Remboursements des emprunts et autres dettes financières			-	-
ZE	**Flux de trésorerie provenant des capitaux étrangers (somme FO à FQ)**	E		9 137 111,0	7 234 937,0
ZF	**Flux de trésorerie provenant des activités de financement (D+E)**	F		9 137 111,0	7 234 937,0
ZG	**VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE DE LA PÉRIODE (B+C+F)**	G		80 328 569,0	- 57 038 199,0
ZH	**Trésorerie nette au 31 Décembre (G+A)**	H		28 298 489,0	- 52 030 080,0
	Contrôle : Trésorerie actif N - Trésorerie passif N			28 298 489,0	- 52 030 080,0

A l'exclusion des variations des créances et dettes liées aux activités d'investissement
(1) (variation des créances sur cession d'immobilisation et des dettes sur acquisition ou production d'immobilisation) et de financement (par exemple variation des créances sur subventions d'investissements reçues).

(2) Comptes 161, 162, 1661, 1662

(3) Comptes 16 sauf Comptes (161, 162, 1661, 1662) et comptes 18

RESOLUTIONS

RESOLUTIONS A TITRE ORDINAIRE

Première résolution : Ratification de la cooptation de M. Antoine KOUADIO en qualité d'Administrateur.

L'assemblée générale, après avoir entendu l'exposé du Président ratifie la cooptation de Mr Antoine Kouadio en tant qu'administrateur.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

Deuxième résolution : Ratification de la nomination d'un Directeur Général Adjoint

L'assemblée générale, après avoir entendu l'exposé du Président relatif à la nomination d'un nouveau Directeur Général Adjoint, ratifie la nomination de Mr Antoine Kouadio :

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

Troisième résolution : Approbation du rapport du conseil d'administration

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration sur la marche de la société pendant l'exercice clos le 31 décembre 2024, approuve ce rapport dans toutes ses parties.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

Quatrième résolution : Approbation des rapports des commissaires aux comptes

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports des commissaires aux comptes, l'approuve tel qu'il a été présenté.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

Cinquième résolution : Approbation des états financiers de l'exercice 2024

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance de l'inventaire et des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024 qui se solde par un résultat déficitaire de **128 639 513** FCFA, les approuve tels qu'ils ont été arrêtés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

Sixième résolution : Quitus aux administrateurs

L'assemblée générale, pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, donne quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat aux administrateurs.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

Septième résolution : Décharge aux commissaires aux comptes

L'assemblée générale, pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, donne décharge de l'exécution de leur mandat aux commissaires aux comptes.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

Huitième résolution : Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport du conseil d'administration, décide d'affecter le résultat déficitaire au compte « Report à nouveau - Perte nette à reporter » comme suit :

Résultat de l'exercice :	- 128 639 513
+ Perte nette antérieure :	- 670 613 137
= Perte nette à reporter :	- 799 252 650

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

Neuvième résolution : Pouvoirs

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur de copie ou d'extraits du procès-verbal constatant ses délibérations à l'effet d'accomplir toutes formalités légales ou autres s'il y a lieu.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à